

Domaines

compte rendu du groupe de travail du 30 juin 2016

Paris, le 1 juillet 2016

Ce groupe de travail, présidé par Mme Morin, Cheffe de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE), devait poursuivre les travaux du GT du 12 avril. L'ordre du jour a été évidemment consacré en grande partie aux projets de restructuration des missions de gestion et d'évaluation.

Solidaires Finances Publiques a rappelé son opposition à la logique des pôles supra départementaux et régionaux. Solidaires Finances Publiques a contesté les restrictions de l'offre de service aux collectivités (relèvement du seuil, abandon des évaluations officielles,...). Solidaires Finances Publiques a dénoncé la précipitation des restructurations et réfuté l'urgence d'un calendrier qui répond plus aux perspectives de suppressions d'emplois et de restrictions budgétaires que de l'intérêt public de la mission.

Solidaires Finances Publiques a ainsi porté tout au long du groupe de travail plusieurs exigences :

- le report de ces réorganisations prévues pour septembre 2017, afin de respecter les conditions du dialogue social et prendre en compte toutes les attentes des agents,
- une définition claire et préalable, quelles que soient les options retenues, des périmètres précis des restructurations, des droits et garanties des agents, notamment les B évaluateurs,
- les réponses aux contentieux indemnitaires.

Sur ces points précis, quelques réponses ont été apportées :

Quand ?

Malgré nos arguments, **les réorganisations restent bien programmées au 1^{er} septembre 2017**. Un groupe de travail « gestion », spécifique aux agents des Domaines, a été demandé par les syndicats. Il abordera les questions tant indemnitaires que de règles d'affectations, et devrait se tenir à l'automne.

Gestion domaniale.

Renforcement des pôles régionaux, qui gèreront toutes les cessions, acquisitions, et prises à bail, apportant leur expertise aux **services départementaux, réduits et maintenus en « front offices »**. La DIE ne valide pas les informations, fuites ou rumeurs qui circulent, et affirme que **les pôles départementaux ne devraient pas tomber au-dessous de 2,5 ou 3 agents** (sans création de postes si le volume actuel est inférieur !). Le volume de renforcement des pôles régionaux n'est pas fixé, l'indication de 30 % n'étant qu'une base de travail.

Pour Solidaires Finances Publiques, cette réponse ne peut être totalement satisfaisante : les directions locales pourront être tentées d'y opérer des suppressions d'emplois, ou de redéployer une partie d'entre eux, puisqu'ils sont des emplois identifiés « Direction ». Solidaires Finances Publiques a rappelé avec force que de multiples charges nouvelles avaient été implantées au Domaine sans créations d'emplois, et qu'il était donc inadmissible d'anticiper la moindre baisse de charges par des suppressions !

Évaluation.

L'organisation en pôles régionaux avec antennes supra-départementales, bien que non arrêtée, a cependant les faveurs de la DIE (l'autre option étant le pôle régional uniquement). A l'exception de l'Ile-de-France qui garderait les brigades départementales avec mutualisation et soutien inter-directionnel. Les premiers échanges interrégionaux (dont Solidaires a dénoncé le caractère arbitraire, et peu transparent) ont fait apparaître les limites de l'exercice : temps réels de trajets importants, disparités des marchés immobiliers, ... Tout cela, nous l'avons dit lors du GT du 12 avril, en exigeant que les critères ne soient pas uniquement la charge potentielle et la distance kilométrique.

Pour autant, la DG maintient son projet, écartant toute éventualité de maintien en services départementaux au motif entre autres de l'isolement des évaluateurs.

Pour Solidaires Finances Publiques, l'isolement sera au moins aussi important lorsque les évaluateurs devront quadriller deux ou trois, voire quatre départements (les périmètres supra départementaux ne sont absolument pas arrêtés) au lieu d'un seul !

Mais la réalité, malgré les affirmations de Mme Morin, est bien celle d'une réduction de voilure du service public aux collectivités, et d'une ponction sur les effectifs d'évaluateurs ! De plus, de nombreux évaluateurs ne pourront pas suivre la mission, d'autres ne voudront pas le faire (surtout s'ils n'ont pas assez tôt les réponses claires à leurs attentes : périmètres et modalités d'affectation précis, régime indemnitaire digne de ce nom, prise en charge suffisante de leurs frais de déplacement,...). Il n'y aura « pas de mutations d'office », a assuré Mme Morin ! C'eût été un comble !

Si **les modalités d'affectation ne sont pas fixées** (la priorité pour suivre la mission ne s'appliquait jusque là qu'à l'intérieur d'un même département, elle devra être adaptée au périmètre supra départemental qui va couvrir plusieurs directions), deux points importants ont d'ores et déjà été actés :

- les A évaluateurs qui ne souhaiteraient pas suivre leur mission bénéficieraient évidemment de la garantie de maintien à résidence sur leur commune actuelle, au besoin à la disposition (règle de droit commun),

- A la demande de Solidaires, les B évaluateurs seront bien intégrés dans le périmètre ouvrant droit à suivre l'emploi transféré (ils sont actuellement affectés « Direction », affectation qu'ils conserveraient s'ils n'exercent pas l'option pour suivre leur mission). C'est un premier pas important.

La DIE a évoqué l'hypothèse d'une « période de transition » pour les affectations. Nous aurions largement préféré un report de la réorganisation ! Pour Solidaires Finances Publiques, les règles doivent être claires et communiquées en temps utile aux agents avant le dépôt des mouvements 2017. Pas d'usine à gaz !

La question de l'encadrement reste également un point d'interrogation. La question des ldiv experts posée par Solidaires reste à l'étude, et si l'encadrement par les RPIE des services départementaux de la gestion domaniale semble acquis, rien n'est réglé !

Pour Solidaires Finances Publiques, cette précipitation à vouloir boucler tout au 1^{er} septembre 2017 - tout comme le relèvement du seuil de consultation ou l'abandon des officieuses - n'est motivée que par la volonté de supprimer des emplois.

Les arguments étaient pourtant multiples pour justifier un report de cette réorganisation :

- le temps nécessaire à la transparence et à la consultation des agents et des instances consultatives,
- le temps de trouver des solutions alternatives (travail distant, implantation excentrée des antennes, ...),
- le temps de prendre la mesure des besoins réels des collectivités (déploiement des intercommunalités, fusions de communes, mise en œuvre des multiples lois touchant à l'immobilier et au foncier, ...),
- le temps de faire un bilan contradictoire du marché de la double évaluation, des besoins de formation et de soutien, ...

Questions diverses.

Note du 27 mai : la DNID s'étonne des réactions négatives (la CGT et Solidaires ont déposé plusieurs pétitions remontées des départements) suscitées par cette note. Pourtant, comme tous les outils normatifs qui viennent en conflit avec les métiers (Solidaires a fait le parallèle avec les outils normatifs du contrôle de la dépense ou de flicage du contrôle fiscal), cette note semble boucler une question qui n'a jamais été ouvertement abordée avec les agents ou en groupe de travail. Elle induit finalement (notamment sur les modalités de transmission ou d'explication aux consultants) plus de trouble et d'interrogations qu'elle n'apporte de réponse.

La question des moyens concrets, comme l'accès au full internet, a évidemment été reposée comme à chaque fois, avec le constat identique d'un blocage incompréhensible et des démarches redondantes qu'il faut pour s'en affranchir.

Plaçant tout au long de ce GT l'agent des Domaines en priorité absolue sur tous les sujets, Solidaires Finances Publiques exige que toutes les réponses soient apportées rapidement à toutes les questions et aux contentieux indemnitaires qui s'éternisent.

Solidaires Finances Publiques continuera à porter l'exigence de la transparence et d'un réel dialogue, ainsi que les revendications des agents en terme de moyens et de reconnaissance, de respect des droits et garanties, de soutien et de formation.